

Exigences de publication liées aux fonds propres



Table des matières

1	Etendue des exigences de publication	3
2	Vue d'ensemble des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)	3
3	Risque de liquidité	6
3.1	Stratégie et procédures	6
3.2	Structure et organisation	6
3.3	Evaluation du risque	6
3.4	Plan d'urgence	6
3.5	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	6
3.6	Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)	8
3.7	Ratio de financement (NSFR)	9
3.8	Informations relatives au ratio de financement (NSFR)	9

Liste des tableaux

TABLEAU 1 - KM1 - CHIFFRES CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES (EN 1'000 CHF)	4
TABLEAU 2 - OV1 - APERÇU DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LES RISQUES (EN 1'000 CHF)	5
TABLEAU 3 - LIQUIDITÉS - INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE LIQUIDITÉS (LIQ1)	8
TABLEAU 4 - LIQUIDITÉS - INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE FINANCEMENT (LIQ2)	9

1 Etendue des exigences de publication

Selon la Circ. FINMA 16/01 « Publication - banques », la Banque est tenue de publier semestriellement un rapport pilier 3.

Les données de ce rapport faisant l'objet d'une actualisation à l'issue d'un bouclage intermédiaire, l'ensemble des tableaux ne sont pas publiés conformément aux indications de l'annexe 1 de la circulaire. Il faut se référer au pilier 3 de fin d'année pour avoir des compléments d'information.

2 Vue d'ensemble des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)

La Banque Cantonale de Genève applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche standard pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel. Pour le risque opérationnel, la Banque appliquait l'approche standard avant le 31.03.2020.

Le périmètre de consolidation réglementaire est identique au périmètre de consolidation comptable.

Au 30.06.2024, le ratio de fonds propres du groupe se situe à 16.7%, au-dessus du minimum réglementaire de 12.7% (banque de catégorie 3 ; volant anticyclique inclus). Le ratio de levier (leverage ratio) est de 7.1%, au-dessus de l'exigence réglementaire de 3%.

Sur le premier semestre 2024, le ratio de fonds propres du groupe est en baisse de -0.3 point de pourcentage suite à la forte progression des créances hypothécaires et sur la clientèle.

Tableau 1 - KM1 - chiffres clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)

KM1 : Chiffres-clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)

	a	c	e
	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2023
Fonds propres pris en compte			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2'220'478	2'127'388	2'034'238
2 Fonds propres de base (T1)	2'352'013	2'258'923	2'169'238
3 Fonds propres totaux	2'469'729	2'389'441	2'310'460
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
4 RWA	14'814'642	14'044'154	13'652'652
4a Exigences minimales de fonds propres	1'185'171	1'123'532	1'092'212
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	15.0%	15.2%	14.9%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	15.9%	16.1%	15.9%
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	16.7%	17.0%	16.9%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.5%	2.5%	2.5%
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)			
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)			
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%	2.5%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.7%	9.0%	8.9%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a(1) Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFr (%)	4.0%	4.0%	4.0%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFr) (%)	0.7%	0.7%	0.7%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	8.5%	8.5%	8.5%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	10.3%	10.3%	10.3%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFr	12.7%	12.7%	12.7%
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global	33'032'736	31'893'896	32'252'316
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.1%	7.1%	6.7%
Ratio de liquidités (LCR)			
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	8'433'605	8'362'687	8'555'859
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	5'436'937	5'097'463	4'956'934
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	155%	164%	173%
Ratio de financement (NSFR)			
18 Refinancement disponible stable	22'677'492	22'555'581	22'191'525
19 Refinancement stable nécessaire	16'511'291	15'918'760	15'789'771
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	137%	142%	141%

Le tableau OV1 « Aperçu des positions pondérées par le risque » met en évidence le profil de risque de la banque selon la typologie des risques. Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir :

- Risque de crédit
- Risque de crédit de contrepartie pour les dérivés et les REPO / Reverse REPO
- Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)
- Risques liés aux placements collectifs gérés, détenus par la banque
- Risque de règlement
- Risque lié à des positions de titrisation
- Risque de marché
- Risque opérationnel

Les besoins en fonds propres pour les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans les lignes 1 et 2 (voir note de bas de page no 4 de la Circ.-FINMA 16/01).

Les actifs pondérés par le risque sont en hausse (CHF +770 millions) entre le 31.12.2023 et le 30.06.2024.

Tableau 2 - OV1 - Aperçu des positions pondérées par les risques (en 1'000 CHF)

	a		b	c
	RWA	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	13'305'925	12'615'519		1'064'474
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	13'305'925	12'615'519		1'064'474
3 Dont déterminé par l'approche F-IRB				
4 Dont déterminé par l'approche supervisory slotting				
5 Dont déterminé par l'approche A-IRB				
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	49'302	67'611		3'944
7 Dont déterminé par l'approche standard (AS-CCR)	45'697	61'384		3'656
7a Dont déterminé par l'approche standard simplifiée (ASS-CCR)				
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché				
8 Dont déterminé par un modèle (IMM ou méthode des modèles EPE)				
9 Dont déterminé par une autre approche (CCR)	3'605	6'227		288
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	50'082	53'135		4'007
11 Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché				
12 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche look-through	222'704	174'853		17'816
13 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche mandate-based	96'690	103'999		7'735
14 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche fallback			0	
14a Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée				
15 Risque de règlement	76	75		6
16 Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque				
17 Dont soumis à l'approche internal ratings-based approach (SEC-IRBA)				
18 Dont soumises à l'approche external ratings-based approach (SEC-ERBA), y c. internal assessment approach (IAA)				
19 Dont soumis à l'approche standard (SEC-SA)				
20 Risque de marché	61'386	45'967		4'911
21 Dont déterminé selon l'approche standard	61'386	45'967		4'911
22 Dont déterminé par l'approche des modèles (IMA)				
23 Exigences de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négoce et le portefeuille de banque				
24 Risque opérationnel	979'847	926'617		78'388
25 Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	48'630	56'378		3'890
26 Ajustements pour le « plancher » (floor)				
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)	14'814'642	14'044'154		1'185'171

3 Risque de liquidité

3.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide les principes de gestion du risque de liquidité et détermine la tolérance au risque de liquidité. La tolérance au risque de liquidité est exprimée au travers de limites et seuils d'alerte fondés sur le Ratio de liquidité à court terme (LCR). Le niveau de ces limites est revu annuellement dans le cadre de la révision de la « Politique ALM et Liquidité » de la Banque.

3.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de liquidité. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de liquidité est confiée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance, le contrôle du risque de liquidité est effectué par le département ALM rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de risque de liquidité et de la présentation au CALM
- De la définition et du maintien des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de liquidité selon le cadre défini dans la « Politique ALM et Liquidité »
- De communiquer quotidiennement le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) de la maison mère à la trésorerie

3.3 Evaluation du risque

Conformément aux principes de la circulaire FINMA 2015/2, les approches retenues par la Banque pour évaluer le risque de liquidité sont :

- Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio [LCR]) évalué sur base quotidienne pour la maison mère et de manière mensuelle pour le groupe et la maison mère
- Le ratio de financement (Net Stable Funding Ratio [NSFR]) évalué sur base trimestrielle
- Des stress tests principalement basés
 - Sur des approches comparables à celles retenues dans le cadre du ratio de liquidité à court terme
 - Sur le principe de l'horizon de survie

Les stress tests sont déclinés selon des scénarios systémiques et/ou idiosyncratiques. Ces stress tests tiennent compte des spécificités de la Banque et tiennent compte du refinancement en monnaies étrangères.

3.4 Plan d'urgence

Conformément à l'Ordonnance sur les liquidités (OLiq, art. 10), la banque dispose d'un plan d'urgence en cas de crise de liquidité qui repose sur trois piliers :

- Un dispositif d'appréciation du niveau de risque en fonction de stress tests idiosyncratiques et systémiques
- Des règles d'escalade à la hiérarchie en cas de dépassement de seuils d'alerte et limites
- Un inventaire des contre-mesures à prendre en cas de crise de liquidité

Le plan d'urgence est revu annuellement.

3.5 Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'exigence minimale est de 100% dès le 1^{er} janvier 2019. Le ratio LCR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (High Quality Liquid Assets [HQLA]) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités pour couvrir ses besoins de liquidité dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Pour le premier semestre 2024, le niveau du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est resté élevé et en moyenne supérieur à 150%. La variabilité du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est principalement induite par la variabilité des sorties nettes de trésorerie.

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont composés principalement des avoirs déposés en compte de virement à la Banque Nationale Suisse (BNS). Le part complémentaire correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- (Confédération Suisse, Centrale de Lettres de Gage, etc.) éligibles aux opérations de refinancement auprès de la BNS et au numéraire détenu par la Banque.

Concernant la concentration des sources de financement, la principale source de refinancement de la Banque est composée de dépôts de clientèle atomiques et diversifiés. Au 30 juin 2024, le refinancement de la Banque est principalement basé sur :

- Des engagements résultants des dépôts de la clientèle pour plus de 60% du passif
- Des emprunts banque et emprunts auprès de la Centrale de Lettres de Gage pour plus de 15% du passif

Les sorties de liquidité résultant d'appels de marge « potentiels » sont principalement induites par les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt par dérivés.

Le niveau du LCR en Franc Suisse est significativement plus élevé que celui du LCR regroupant toutes les devises d'une part car les HQLA sont principalement libellés en Franc Suisse et d'autre part car le Groupe BCGE doit assurer le financement centralisé de sa filiale française (principalement en Euro) ainsi que le financement de l'activité de Global Commodity Finance (principalement en Dollar US).

3.6 Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)

Tableau 3 - Liquidités - informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1)

En CHF millions, Groupe BCGE

	T1 2024		T2 2024	
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)				
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		8'658	8'434
Sorties de trésorerie				
2	Dépôts de détail		11'165	951
3	■ dont dépôts stables		4'636	232
4	■ dont dépôts moins stables		6'529	720
5	Financement de clients commerciaux ou de gros clients non garantis		7'163	4'124
6	■ dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale		1'290	308
7	■ dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)		5'873	3'816
8	■ dont titres de créances non garantis		0	0
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de garantie		0	0
10	Autres sorties de trésorerie		1'649	525
11	■ dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions		371	277
12	■ dont sorties de trésorerie associés à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, obligations sécurisées, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, structures ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues		21	21
13	■ dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité		1'258	227
14	Autres engagements de financement contractuels		192	192
15	Autres engagements de financement conditionnels		3'295	57
16	= Somme des sorties de trésorerie		5'850	6'254
Entrées de trésorerie				
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)		0	0
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes		1'451	666
19	Autres entrées de trésorerie		110	110
20	= Somme des entrées de trésorerie		1'561	776
Valeurs apurées				
21	Somme des HQLA		8'658	8'434
22	Somme nette des sorties de trésorerie		5'073	5'437
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		170.65%	155.12%

Les données présentées correspondent à la moyenne des calculs de fin de mois (3 points par trimestre).

3.7 Ratio de financement (NSFR)

Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Le NSFR est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021. L'exigence minimale est de 100% dès le 1^{er} juillet 2021. Le ratio NSFR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'une adéquation suffisante entre les financements stables disponibles (Available Stable Funding [ASF]) et les besoins en financement stables requis (Required Stable Funding [RSF]).

Pour le premier semestre 2024, le niveau du ratio NSFR du Groupe BCGE est resté supérieur au seuil réglementaire de 100%. Au 30 juin 2024 le ratio s'établit à 137%, en baisse par rapport au trimestre précédent (31 mars 2024 : 141%).

La banque ne déclare pas d'actifs ou d'engagements interdépendants au sens de la circulaire FINMA 2015/2 Cm 413*.

3.8 Informations relatives au ratio de financement (NSFR)

Tableau 4 - Liquidités - informations relatives au ratio de financement (LIQ2)

En CHF millions, Groupe BCGE

		31.03.2024				
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
<i>Indications sur le refinancement stable disponible</i>						
1	Instruments de fonds propres	2'146	0	0	198	2'344
2	■ dont fonds propres réglementaires	2'146	0	0	132	2'278
3	■ dont autres instruments de fonds propres	0	0	0	66	66
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises	13'211	1'151	72	3	13'287
5	■ dont dépôts stables	5'710	146	15	1	5'579
6	■ dont dépôts moins stables	7'501	1'004	57	2	7'708
7	Moyens de financement non garantis provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale)	2'262	2'119	15	1	2'199
8	■ dont dépôts opérationnels	851	0	0	0	425
9	■ dont dépôts non opérationnels	1'411	2'119	15	1	1'774
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants	0	0	0	0	0
11	Autres engagements	2'475	2'584	143	4'131	4'849
12	■ dont engagements résultant d'opérations en dérivés		0	0	12	
13	■ dont autres engagements et instruments de fonds propres	2'475	2'584	143	4'119	4'849
14	Total du refinancement stable disponible					22'679
<i>Indications relatives au refinancement stable requis</i>						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	6'676	138	183	2'067	302
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	252	0	0	0	126
17	Crédits et titres performants	1'877	2'250	473	15'903	14'901
18	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	0	200	0	0	20
19	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors niveau 1 ou non garantis	150	452	153	96	263
20	■ dont crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public	1'431	1'366	205	4'541	5'357
21	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	0	0	0	62	40
22	■ dont créances hypothécaires performantes	37	223	102	11'119	8'996
23	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	31	208	102	10'639	8'577
24	■ dont titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	259	8	12	146	264
25	Actifs adossés à des engagements dépendants	0	0	0	0	0
26	Autres actifs	608	1	0	148	712
27	■ dont matière premières physiques, y c. or					61
28	■ dont actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales		0	0	0	0
29	■ dont actifs NSFR sous forme de dérivés		0	0	8	0
30	■ dont passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise		0	0	29	6
31	■ dont tous les autres actifs résiduels	537	1	0	112	645
32	Eléments hors bilan		992	22	73	69
33	Total du refinancement stable requis					16'109
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					141%

30.06.2024

		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible						
1	Instruments de fonds propres	2'236	0	132	44	2'412
2	■ dont fonds propres réglementaires	2'236	0	132	0	2'368
3	■ dont autres instruments de fonds propres	0	0	0	44	44
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises	13'245	1'127	88	3	13'314
5	■ dont dépôts stables	5'772	142	18	1	5'636
6	■ dont dépôts moins stables	7'474	985	69	2	7'678
7	Moyens de financement non garantis provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale)	2'569	1'089	16	1	1'838
8	■ dont dépôts opérationnels	1'006	0	0	0	503
9	■ dont dépôts non opérationnels	1'563	1'089	16	1	1'335
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants	0	0	0	0	0
11	Autres engagements	2'454	3'799	143	4'255	5'114
12	■ dont engagements résultant d'opérations en dérivés		0	0	-19	
13	■ dont autres engagements et instruments de fonds propres	2'454	3'799	143	4'274	5'114
14	Total du refinancement stable disponible					22'677
Indications relatives au refinancement stable requis						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	6'805	277	89	2'124	310
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	293	0	0	0	147
17	Crédits et titres performants	1'947	2'198	502	16'246	15'214
18	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	0	151	0	0	15
19	■ dont crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors niveau 1 ou non garantis	113	454	154	121	283
20	■ dont crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public	1'535	1'329	218	4'545	5'400
21	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	0	0	0	62	40
22	■ dont créances hypothécaires performantes	37	247	112	11'387	9'202
23	▶ dont comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	31	232	112	10'893	8'772
24	■ dont titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	262	18	18	193	313
25	Actifs adossés à des engagements dépendants	0	0	0	0	0
26	Autres actifs	652	1	0	128	775
27	■ dont matière premières physiques, y c. or					73
28	■ dont actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales		0	0	0	0
29	■ dont actifs NSFR sous forme de dérivés		0	0	-8	11
30	■ dont passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise		0	0	11	2
31	■ dont tous les autres actifs résiduels	566	1	0	125	688
32	Eléments hors bilan		855	13	52	66
33	Total du refinancement stable requis					16'511
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					137%